

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Pour l'accélération de la rénovation énergétique des logements

Engagement de COEDIS dans le cadre du plan national d'électrification des logements.

Préambule Un réseau au service d'une priorité nationale

Le plan national d'électrification des logements fixe des objectifs ambitieux de rénovation et de décarbonation.

Leur atteinte suppose des **relais d'accompagnement** capables d'apporter les garanties de performance et d'efficacité souhaitées, en lien avec les professionnels de l'installation.

Représentant 50% du marché des pompes à chaleurs, disposant d'un réseau de 4 000 points de vente et adossé à une clientèle de plus de 200 000 installateurs, le **réseau national des distributeurs au second œuvre technique du bâtiment**, représenté par COEDIS, offre les caractéristiques nécessaires pour parvenir à l'objectif en levant les principales difficultés auxquelles se heurte l'accélération de l'électrification des usages : la sécurisation de la pose, son accompagnement financier, la traçabilité des équipements utilisés et l'assurance d'une maintenance efficace a posteriori.

Ce réseau, par la présente charte, manifeste sa volonté de mettre ses capacités d'action au service du plan d'électrification des usages, dans toutes ses dimensions, et d'accompagner plus largement les politiques publiques de transition énergétique.

Placée sous le haut patronage du ministère chargé de l'Énergie, Cette Charte affirme les principes qui guideront l'engagement de COEDIS, sans se substituer aux accords contractuels qui seront mis en place en parallèle, au niveau de ses entreprises.

Nos engagements Sept principes pour réussir ensemble

1

Servir, en lien avec l'installateur, l'intérêt du client final et garantir un parcours de transition sécurisé vers l'électrification

Créer un environnement favorable au déploiement de solutions financières et commerciales correspondant à l'intérêt du client final et permettant la réussite de la rénovation et de la décarbonation du parc de logements français ;

A cet égard, faciliter la constitution de consortiums permettant d'apporter des solutions clé en main et les garanties de performance attendues, en lien avec les obligés et les installateurs.

2

Lever le frein du financement

Contribuer à l'émergence de solutions qui **réduisent ou neutralisent le reste à charge** — avance des aides, crédit affecté, prêt pouvant être bonifié par les fabricants, eco-PTZ... — pour rendre les projets accessibles et accélérer leur déclenchement, en lien avec les obligés et les installateurs.

3

Garantir la confiance et la transparence

Mobiliser des intervenants identifiés, certifiés et traçables, prévenir et combattre la fraude, et sécuriser les flux financiers au bénéfice du client comme de la filière professionnelle.
Renforcer les outils de traçabilité de l'origine des équipements installés.
S'assurer d'une maintenance intégrée.

4

Mobiliser les équipes et déployer sur tout le territoire

Engager les moyens humains nécessaires et animer un **programme de workshops et d'ateliers sur l'ensemble du territoire**, en s'appuyant sur le maillage des points de vente, pour former, informer et embarquer le réseau de COEDIS et les artisans installateurs.

5

Accompagner la montée en compétence du réseau

Accompagner les installateurs dans la mobilisation des dispositifs publics et CEE de soutien à la transition énergétique du bâti français.

6

Agir en relais des politiques publiques, dans le respect des règles

Respecter les règles de communication publique et rendre compte régulièrement des résultats obtenus.

7

Piloter, mesurer et améliorer en continu

Suivre le déploiement du plan d'électrification des usages sur la base d'indicateurs dédiés (volumes, taux de transformation, origine, satisfaction...) et ajuster l'action au service de l'impact.

En signant la présente Charte, COEDIS s'engage à faire vivre ces principes — le bon réseau, le bon accompagnement, au bon moment — pour faire du plan d'électrification des usages un accélérateur de la rénovation énergétique en France.

Signatures Fait pour engagement des Parties

Fait à [•], le [•], en trois (4) exemplaires originaux.

Pour COEDIS

Réseau national de la distribution professionnelle du second œuvre technique du bâtiment

Le Président

Nom : [•]

Date, lieu, signature et cachet

Pour CA Consumer Finance

Sofinco Eco Transitions

Le Directeur Général

Nom : [•]

COEDIS — COEDIS est l'organisation représentative de l'ensemble des entreprises de la distribution professionnelle spécialisée dans l'approvisionnement au second œuvre du bâtiment résidentiel, tertiaire, industrie.

Ses 400 entreprises fournissent à plus de 200 000 professionnels du bâtiment les produits, services et équipements nécessaires à leurs activités d'installation, du neuf, de la rénovation, notamment en génie climatique, électricité, sanitaire, plomberie et chauffage.

Avec plus de 44 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires avoisinant les 15 milliards d'euros, ces distributeurs professionnels adhérents de COEDIS assurent une présence forte sur tout le territoire grâce à un maillage territorial dense de plus de 4 000 points de vente.

SOFINCO — Marque de CAPFM (CA Personal Finance and Mobility), filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A., leader du financement personnel présent dans 22 pays. Via Sofinco Éco-Transitions, mandataire financier de l'ANAH.